



Réseau Sagnes

Le réseau qui se mouille !



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Lettre d'information #5 - Printemps 2019

CONCILIER PRATIQUES D'ÉLEVAGE ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES, C'EST POSSIBLE !

Floraison des jonquilles, frénésie des grenouilles rousses, vol de vanneaux huppés, nul doute que le printemps est bien arrivé !

Avec les douces températures et les rayons de soleil de ces dernières semaines, c'est le foisonnement de la vie qui a repris dans les zones humides. En parallèle, les troupeaux regagnent petit à petit les pâtures et d'ici quelques jours certains rejoindront même les zones d'estives. **Comment bien gérer et préserver les zones humides ? Comment sécuriser des points d'abreuvement ? Tous les éleveurs se posent ces questions.** Pour y répondre et trouver des solutions techniques permettant de concilier les pratiques d'élevage avec la préservation des milieux aquatiques, la Cellule d'Assistance Technique est encore là !

3 bonnes raisons d'adhérer au Réseau Sagnes :

- Je bénéficie de conseils techniques pour la mise en œuvre d'actions concrètes,
- Je garde le contact avec d'autres gestionnaires de zones humides,
- Je participe à des journées d'échanges et de formations !

DEUX JOURNÉES D'ÉCHANGES À VENIR en 2019



Des
échanges
techniques
enrichissants
et instructifs
pour tous !

- [Juillet 2019] « **Gestion de l'eau en estive** » Les sujets abordés porteront sur les enjeux liés à l'eau en estive (*zones humides, cours d'eau, sources, etc.*), la réglementation, la sécurisation de l'abreuvement et les solutions techniques, le respect des milieux aquatiques, etc. Localisation : secteur Cézallier (Montagne des Renards, commune de Marcenat). Journée organisée en partenariat avec Auvergne estives.
- [26/09/2019] « **Gestion de la ressource en eau sur l'exploitation agricole** ». Deux sessions identiques sont prévues le matin et l'après-midi : elles aborderont les besoins en eau d'une exploitation, les différentes solutions d'abreuvement, les ressources en zones humides et la récupération des eaux de pluie. Localisation : territoire des Sources de la Dordogne Sancy-Artense (lieu à préciser courant juin) Journée organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme, CTDSA, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Communauté de communes Dôme Sancy Artense.



CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS !

LE JONC à tépales aigus



- **NOM LATIN** : *Juncus acutiflorus*
- **TYPE** : Plante herbacée
- **FAMILLE** : Joncacées
- **TAILLE** : 30 à 80 cm
- **SIGNES CARACTÉRISTIQUES** : Espèce qui ne forme pas de touffe contrairement à d'autres espèces de joncs. Les feuilles cylindriques contiennent des cloisons visibles par transparence et sont creuses. En pinçant la tige et en glissant de haut en bas, on sent bien les cloisons à l'intérieur de la tige.
- **OÙ LE VOIR ?** C'est une espèce très commune dans les zones humides prairiales. Elle pousse notamment dans les milieux peu amendés. C'est une espèce sensible à la fertilisation excessive et au drainage.

Une plante coupe-faim...

Même si les joncs sont globalement peu intéressants d'un point de vue fourrager, **les animaux peuvent parfois en prélever quelques bouchées** qui complètent avantageusement la ration en herbe. En effet, **ils prennent plus de place dans la panse et jouent le rôle de coupe-faim**. Ils permettent alors aux animaux de se dégager plus de temps pour trier d'autres aliments qu'ils préfèrent consommer.



LA POMPE À MUSEAU, UN SYSTÈME D'ABREUVEMENT SIMPLE, ADAPTÉ POUR LES PETITS TROUPEAUX

La pompe à museau (*ou pompe de pâture*) est conçue de manière à ce que l'animal, en cherchant à s'abreuver, actionne une pompe mécanique reliée au cours d'eau ou à une mare, **qui assure mécaniquement l'alimentation en eau du bol situé devant le dispositif**. Ce système **s'adapte à la quasi-totalité des cours d'eau** y compris les petits affluents, à condition d'avoir une lame d'eau suffisamment profonde pour immerger la crépine sans qu'elle ne s'accroche au fond, y compris en période de basses-eaux.

- **Ses avantages** : entretien minime, déplaçable, adaptable pour puits, source, cours d'eau...
- **Ses inconvénients** : un animal à la fois, temps d'apprentissage à prévoir, craint le gel.

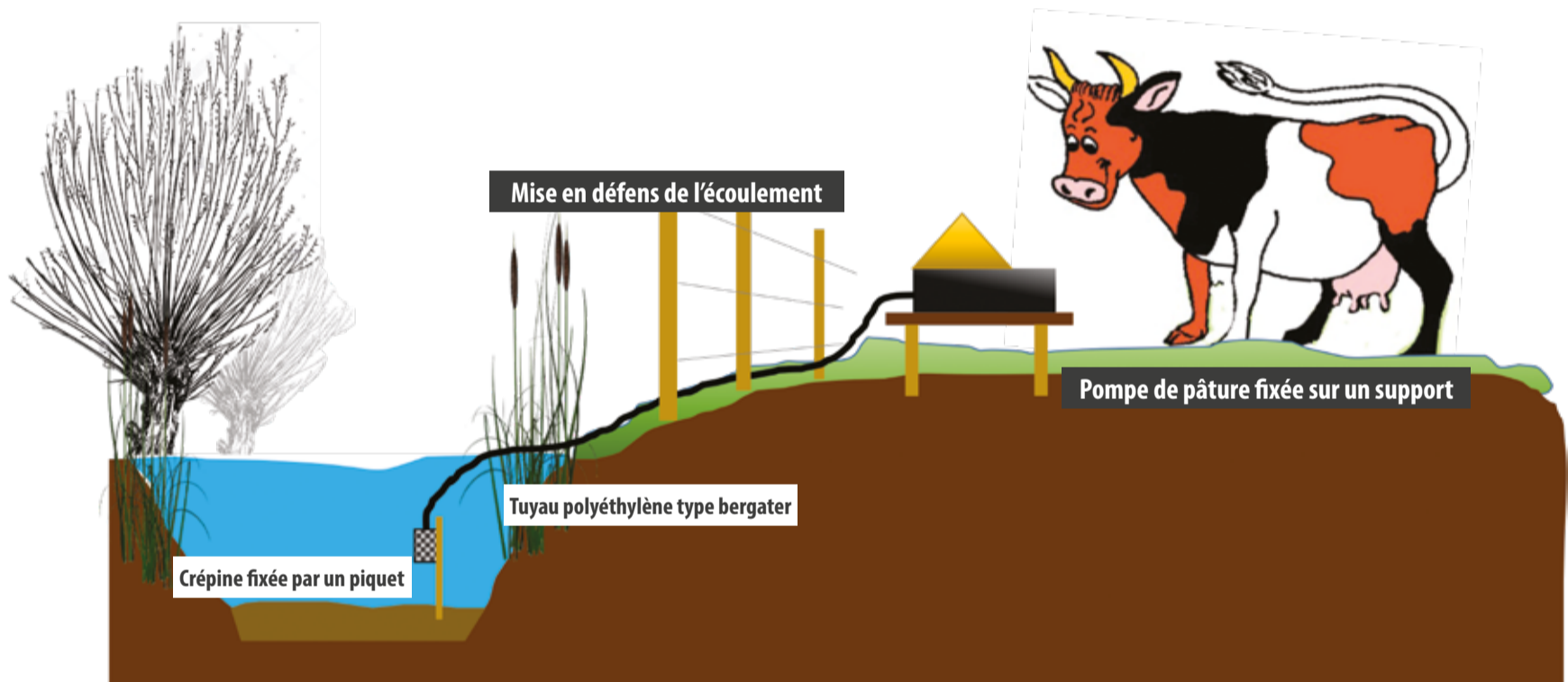
Il est conseillé de prévoir une pompe pour 8 à 10 animaux.



TEMPS ET COÛT

€ > Entre 400 et 500 € HT
(Pompe et matériel : tuyau, crépine, raccord, plaque de fixation de la pompe...)

📅 > Durée : ~1 à 2 heures de travail à 2 personnes 



TÉMOIGNAGE

Maxime ROUGIER
Éleveur allaitant d'un troupeau
de vaches Salers au Monteil (15),
adhérent du réseau Sagnes.



Visite de la parcelle concernée

Comment avez-vous connu la mission d'assistance technique « zones humides » du CEN Auvergne ?

J'ai participé à une journée de formation organisée par la Chambre d'Agriculture du Cantal sur le thème de la gestion de la ressource en eau et aménagement de points d'abreuvement sur les parcelles agricoles. Julien Tommasino, chargé d'études au CEN Auvergne, a co-organisé cette journée. J'ai ainsi pris connaissance de la mission d'assistance technique « zones humides » du CEN Auvergne.

Quelle était la problématique « zones humides » sur votre exploitation ?

Je venais de reprendre, au sein de mon exploitation, une parcelle qui comporte des zones humides et que je voulais exploiter comme pâture. Cette parcelle ne disposait d'aucun abreuvoir aménagé. Pour répondre aux besoins des animaux (40 couples mères / veaux de race Salers), tout en préservant ces zones humides, j'ai fait appel au CEN Auvergne.

En quoi le CEN Auvergne vous a aidé dans la gestion des zones humides ?

J'ai pu bénéficier de conseils pour mettre en place un captage et une distribution dans trois abreuvoirs

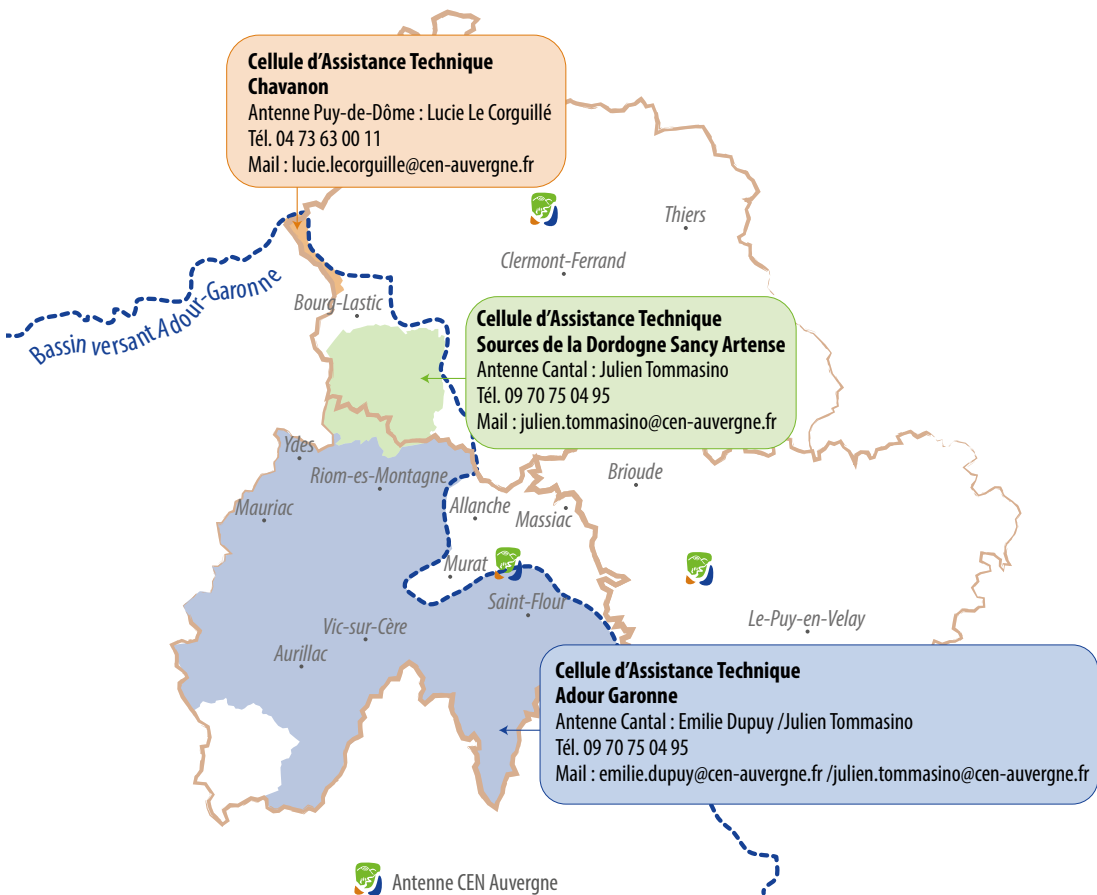


Flotteur

disposés en cascades, à plusieurs endroits de la parcelle. Ces abreuvoirs sont équipés de flotteurs, ce qui permet de ne prélever que la quantité d'eau nécessaire à l'abreuvement, en restituant le surplus à la zone humide. Julien Tommasino m'a ainsi apporté son appui technique et administratif en remplissant la déclaration de travaux ensuite validée par la Direction Départementale des Territoires. Merci au CEN Auvergne pour cet accompagnement qui nous a permis d'optimiser la fonctionnalité de notre parcelle, tout en préservant ses qualités écologiques !



CONTACTS



Dans le Cantal :

41 adhérents
pour environ 373 hectares
de zones humides préservées.

Dans le Puy-de-Dôme :

13 adhérents
pour environ 149 hectares
de zones humides préservées.